

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 août 2021

Le vingt-trois août deux mil vingt et un, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	15
Conseillers présents et représentés	15

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Catherine AUGUCHON, Anne MANDON, Elodie GICQUEL et Jean-Luc DOUMENJOU.
Absents excusés : Karine RICAUD, Mélanie BOGNENKO et François BOCQUET.

Procurations : Karine RICAUD à Monique LACROUTS ; Mélanie BOGNENKO à Jean Pierre BRÉTHOUS et François BOCQUET à Joël BATS.

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA.

Date de convocation 17.08.2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

En raison des mesures de prévention COVID-19 et sous couvert des conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT, la séance du Conseil Municipal s'est tenue à huis clos.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05.07.2021 :
le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 05.07.2021.

***Point habitat locatif « Dupeyron » :**

- **DM 2021/01 Choix maîtrise d'œuvre pour la construction de 8 habitats locatifs « Dupeyron » d'intérêt collectif :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de 8 habitats locatifs 'Dupeyron' d'intérêt collectif.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal de création du budget annexe « habitat locatif Dupeyron » du 23.02.2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de délégation consenties au Maire par le conseil municipal concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget du 26.05.2020.

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été lancée le 01.07.2021 sous forme de procédure adaptée n°2021-01 pour la maîtrise d'œuvre de ce marché de construction de 8 logements locatifs d'intérêt collectif.

L'avis de publicité a été publié au BOAMP au 01.07.2021.

La remise des offres a été fixée au 02.08.2021 à 12h.

5 offres ont été remises.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 05.08.2021 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, et avis de la CAO, monsieur le Maire **DECIDE** de retenir le prestataire suivant :

IS ARCHITECTE IMBAUD Stéphanie
7 rue d'Eyrosela
40100 DAX
Mail : imbaud.stephanie@gmail.com
tél : 06 40 28 26 51
Siret : 847540614 00017

Le montant de l'offre répondant parfaitement au cahier des charges qu'il est proposé de retenir est

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 76 510.00 €
- Montant TTC : 91 812.00 €

Le courrier de notification de rejet des candidats non retenus a été transmis sur le portail des marchés publics le 09.08.2021.

Le courrier de notification du prestataire retenu a été transmis le 20.08.2021 avec l'acte d'engagement signé.

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget annexe habitat locatif « Dupeyron ».

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal. La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète des Landes.

Transmission en préfecture le 24.08.2021.

*information choix entreprise accès terrain

- **DCM 2021/32 Délibération concernant le contrôle et la maintenance des poteaux d'incendie alimentés en eau potable par des réseaux exploités en régie directe :**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le système de protection contre l'incendie présent sur la commune et la nécessité de l'entretenir,

Le Maire de Saint Maurice sur Adour propose au conseil municipal de passer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Grenadois (CCPG) afin que le service de la régie eau et assainissement puisse procéder à l'évaluation et à la conformité des poteaux d'incendie présents sur notre commune. Après lecture de ladite convention,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de passer convention avec la Communauté de Communes du Pays Grenadois pour le contrôle et la maintenance des poteaux d'incendie alimentés en eau potable par des réseaux exploités en régie directe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Transmission en préfecture le 24.08.2021.

- **DCM 2021/33 Délibération adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 :**

Vu L'avis favorable du comptable,

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et commune),

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

-en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

-en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

-en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues dans la limite des 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Qu'ensuite en généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1^{er} janvier 2024,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature M14 de la commune de Saint Maurice sur Adour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Transmission en préfecture le 24.08.2021.

- **Organisation marché du 12.09.2021:**

En l'absence de Mélanie Bognenko, Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'instant, 6 à 8 exposants seraient intéressés par cette manifestation. Le dossier administratif est complet et les autorisations validées.

Philippe Libier et Thierry Tauzia se proposent d'aider Mélanie pour accueillir les exposants lors de cette première édition.

- **Point Plan Communal de Sauvegarde :**

Françoise Dupiellat présente au conseil la première ébauche du Plan Communal de Sauvegarde. Après vérification de certaines informations, ce document sera transmis en septembre au Centre de Gestion qui pourra commencer à formaliser le document final.

- **Questions diverses :**

M. le Maire a rencontré M. Bascle, propriétaire du fossé longeant l'accès au projet d'habitat locatif « Dupeyron ». Ce dernier est favorable pour céder à la commune cette partie de terrain pour l'euro symbolique.

M. Bascle souhaite viabiliser une partie de son terrain située à proximité du nouveau lotissement ; la commune, de son côté, lui offre la possibilité de se connecter aux futurs réseaux (électrique, eau et assainissement), et de créer un nouvel accès à sa parcelle, à sa charge. Avis favorable du Conseil Municipal.

Chemins de randonnées de la commune : deux représentants du conseil départemental viendront, lors de la commission travaux du jeudi 26 août, présenter le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Des échanges sur notre projet et son éventuelle mise en valeur sont aussi à l'ordre du jour.

Courant septembre, l'entreprise Dulin effectuera des travaux d'épaveuse sur les routes et pistes de la commune. Afin de préparer au mieux son intervention sur le terrain « Dupeyron » non constructible, il est prévu d'effectuer en régie un éclaircissage des chênes.

Chemin de Liquey (piste agricole et forestière) : les travaux de réfection de ce chemin mitoyen Saint-Sever/Saint Maurice sont programmés pour début septembre en relation avec les services techniques de la commune de Saint-Sever.

Fête patronale 2021 : Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu de M. le curé de la paroisse Saint Pierre et Saint Paul du Marsan qui propose de célébrer le 12 septembre la fête du saint patron : Saint Maurice. De fait et en tenant compte du contexte sanitaire, le comité des fêtes prépare un programme allégé des fêtes à venir. Monsieur le Maire assiste aux réunions préparatoires du comité des fêtes.

Ecole : pour l'instant, la rentrée est prévue dans les mêmes conditions sanitaires que celles du mois de juin dernier. Mme DARBÈS Victorine continuera le remplacement de Marie-Christine LONGUE.

Communication : point intramuros,

Monsieur le Maire propose de rencontrer les bureaux de chaque association du village avec les conseillers municipaux en charge de ce dossier.

Un nouveau journal municipal devra se préparer pour la fin d'année 2021.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation. Et lève la séance à 23h00.